



1 Véhicules non assujettis au péage : inscription

- 2 I. Demandeur
 - 3 Veuillez remplir complètement ce formulaire. Si vous n'avez pas accès à un PC, une tablette ou un smartphone, veuillez écrire lisiblement en lettres majuscules. Les champs obligatoires sont marqués d'un *.
 - 4 Données client
 - 5 Entreprise (avec forme juridique) ou nom
 - 6 Numéro MB (si existant)
 - 7 Adresse
 - 8 Rue, numéro
 - 9 Boîte postale
 - 10 Code postal
 - 11 Ville
 - 12 Pays
 - 13 Site Web
 - 14 Interlocuteur
 - 15 Nom
 - 16 Prénom
 - 17 Téléphone
Indicatif du pays
Indicatif et numéro de téléphone
 - 18 E-Mail
 - 19 II. Demande d'inscription
 - 20 Les véhicules ou véhicules articulés suivants doivent être inscrits comme non soumis au péage.
Page à photocopier si nécessaire
 - 21 Véhicule ou véhicule articulé
 - 22 Code du pays
 - 23 Numéro d'immatriculation du véhicule à moteur
 - 24 Type de véhicule et de châssis
(voir ligne (5) du certificat d'immatriculation, partie I selon KBA)
 - 25 Masse maximale techniquement admissible du véhicule à moteur, en kg *

(voir champ F.1 du certificat d'immatriculation, volet I, selon KBA)
 - 26 Indiquer éventuellement le numéro d'immatriculation d'une remorque montée en permanence
 - 27 Type de véhicule et de montage de la remorque
(voir ligne (5) du certificat d'immatriculation, partie I selon KBA)
 - 28 Motif d'inscription (cf. récapitulatif page 4/5)
(N° 1-10)
 - 29 Autre véhicule (8n), merci de décrire ici
 - 30 Durée d'inscription inférieure à 2 ans souhaitée ?
 - 31 Oui, jusqu'au (JJ.MM.AAAA)
 - 32 Veuillez penser à fournir une photocopie du certificat d'immatriculation volet I et, le cas échéant, d'autres pièces justificatives (cf. p. 4/5) pour chaque véhicule.
 - 33 III. Déclaration
 - 34 J'affirme que
 - je suis le détenteur des véhicules motorisés mentionnés et que chaque véhicule respecte en permanence et non temporairement les conditions d'exonération dans l'intervalle d'inscription sélectionné ;
 - l'aspect extérieur du véhicule motorisé reflète parfaitement son usage lorsqu'un motif d'inscription parmi les chiffres 1, 2a et 3 à 7 a été donné ;
 - le véhicule présente une structure qui n'est pas conçue pour le transport de marchandises pour compte d'autrui ou pour compte propre de l'entreprise et il n'est pas exploité à cette fin lorsqu'un motif d'inscription parmi les chiffres 8-10 a été donné. En raison de ses caractéristiques de construction (type de véhicule et de châssis), le véhicule n'est pas conçu pour le transport de marchandises et n'est pas utilisé à cette fin au sens de §1 de la loi allemande sur le transport de marchandises (GüKG). Si le véhicule est utilisé pour le transport de marchandises pour compte d'autrui ou pour compte propre de l'entreprise, il est exclu de l'inscription au titre de véhicule exonéré.
 - 35 Je sais que
 - je suis moi-même responsable de l'exactitude effective et juridique des données (principe de l'auto-déclaration) ;
 - l'inscription est établie pour une durée maximale de deux ans et que je suis dans l'obligation d'informer immédiatement Toll Collect en cas d'éventuel changement (p. ex. modification d'inscription ou désinscription) ou de disparition des conditions d'exemption pour chaque véhicule ;
 - l'inscription des véhicules ou véhicules articulés que j'ai mentionnés ne signifie pas automatiquement une reconnaissance juridique de l'exemption de péage par Toll Collect ou l'Office fédéral de la logistique et de la mobilité (BALM)
 - qu'aux fins de l'inscription à l'exonération du péage obligatoire, Toll Collect transmettra également les données, y compris les documents présentés séparément, à l'Office fédéral de la logistique et de la mobilité (BALM)
 - 36 Je reconnais avoir connaissance que
 - les services compétents sont en droit de vérifier à tout Moment l'exactitude de mes déclarations,
 - le défaut ou retard de paiement du péage, intentionnel ou par négligence, est passible d'une amende d'un montant maximal de 20 000 € et que toute tentative avérée de fraude (art. 263 du Code pénal allemand) peut entraîner une peine de cinq ans d'emprisonnement ou une amende et que la redevance non perçue sera mise en recouvrement.
 - 37 Je soussigné certifie que tous les renseignements sont complets et exacts.
 - 38 Lieu, date
 - 39 Signature et cachet de la Société s'il y a lieu
 - 40 Veuillez envoyer le formulaire portant une signature valide et le cachet de l'entreprise ainsi que tous les documents par e-mail à l'adresse : Mautbefreiung@toll-collect.de
Nous vous prions de ne pas dépasser la taille de 5 Mo pour les pièces jointes.
 - 41 Vous pouvez également envoyer les documents par courrier postal à :
Toll Collect GmbH
Kundenmanagement und Abrechnung
Postfach 11 03 29
10833 Berlin
Allemagne
 - 42 Les données à caractère personnel sont traitées dans le but d'inscrire les véhicules non assujettis au péage. Les responsables de ce traitement sont Toll Collect GmbH, Linkstr. 4, 10785 Berlin et l'Office fédéral de la logistique et de la mobilité, Werderstr. 34, 50672 Cologne. Vous avez un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition et de portabilité des données. Vous avez le droit de retirer un consentement donné à tout moment. Vous trouverez d'autres informations sur la protection des données de Toll Collect GmbH sous le lien : https://www.toll-collect.de/de/toll_collect/Datenschutz.html ainsi que celles de l'Office fédéral de la logistique et de la mobilité sous le lien : https://www.balm.bund.de/DE/Service/Datenschutz/datenschutz_node.html
 - 43 IV. Annexe motifs d'inscription (merci de ne pas renvoyer)
 - 44 Veuillez saisir le motif d'inscription pour chaque véhicule sur la page 2 (champ 28). Pour les types de véhicules marqués d'un ** dans le tableau ci-dessous, l'affectation indiquée doit être clairement reconnaissable de l'extérieur sur le véhicule motorisé. D'autres justificatifs peuvent en outre être demandés au cas par cas.
- Veillez saisir le motif d'inscription pour chaque véhicule sur la page 2 (champ 28).



- 45 N°
- 46 Type de véhicule
- 47 Pièces justificatives (toujours joindre une photocopie du certificat d'immatriculation volet I)
- 48 1. Véhicule des services de police
- 49 Certificat d'immatriculation Partie I ; immatriculation requise pour les autorités de police
- 50 2a. Véhicule de la protection et de la Sécurité civiles
- 51 immatriculé au nom de l'agence fédérale du « Technisches Hilfswerk » ou d'un organisme public ou privé reconnu, tel que : « Arbeiter-Samariter-Bund », « Deutsche Lebensrettungsgesellschaft », Croix-Rouge allemande, « Johanniter-Unfall-Hilfe », « Malteser-Hilfsdienst », y compris les organisations étrangères apparentées
- 52 2b. Véhicule destiné au transport de l'aide humanitaire
- 53 Véhicule utilisé par une organisation d'utilité publique ou caritative pour le transport d'aide humanitaire destinée à secourir les personnes en détresse. Merci de joindre les pièces justificatives adéquates, p. ex. l'exonération de l'impôt sur les sociétés (utilité publique/bienfaisance), la liste de chargement, l'exonération fiscale selon le §3 n°5a de la loi allemande relative à l'imposition des véhicules motorisés (KraftStG).
- 54 3. Véhicule des pompiers
- 55 Certificat d'immatriculation Partie I ; Immatriculation requise au nom de l'autorité fédérale
- 56 4. Véhicule d'un autre service d'urgence
- 57 véhicule immatriculé au nom du service en question et utilisable d'une manière générale uniquement pour des interventions d'urgence ; il doit intervenir dans le cadre d'un service d'urgence organisé de façon autonome et assurant une permanence ou dans le cadre d'une organisation d'aide d'urgence agissant contractuellement pour le compte de services de tutelle ; l'activité doit avoir un niveau d'urgence comparable à celui des pompiers
- 58 5. Véhicule de l'État fédéral
- 59 Certificat d'immatriculation Partie I ; Immatriculation requise au nom de l'autorité fédérale
- 60 6. Véhicule destiné à l'entretien et la maintenance des routes
- 61 Véhicule destiné exclusivement à l'entretien et à la maintenance des routes, y compris les véhicules de nettoyage et de déneigement des voies publiques. Immatriculation au nom d'une collectivité territoriale de droit public ou d'une entreprise privée nécessaire ; utilisation en permanence et exclusivement à ces fins pour le compte des pouvoirs publics. Veuillez fournir une photocopie de l'exonération fiscale selon le § 3 n°3 ou le §3 n°4 de la loi allemande relative à l'imposition des véhicules motorisés (KraftStG).
- 62 7. Véhicule destiné aux activités foraines et circassiennes
- 63 Véhicule servant exclusivement aux activités foraines ou circassiennes (notamment camping-car, véhicule motorisé pour remorque de vente, de tir, de loterie ou de matériel). Veuillez fournir une photocopie de l'exonération fiscale selon le §3 n°8 de la loi allemande relative à l'imposition des véhicules motorisés (KraftStG) et une photocopie de la carte de commerçant non sédentaire.
- 64 7a. Véhicules agricoles ou forestiers conçus pour ne pas dépasser une vitesse maximale de 40 km/h
- 65 Indication sous la lettre « T » sur la carte grise. Activité en tant qu'agriculteur ou sylviculteur ou bien entreprise de machines agricoles ou sylvicoles sous-traitante. Garantie que les produits et de biens de consommation sont transportés exclusivement par des entreprises agricoles et sylvicoles.
- 66 7d. Véhicules sans émission dont la masse maximale techniquement admissible ne dépasse pas 4,25 tonnes.
- 67 Justificatifs : voir n° 7e ; justificatif supplémentaire : certificat d'immatriculation, volet I, champ F.1 : indication de 4 250 kg maximum
- 68 7e. Véhicules sans émission dont la masse maximale techniquement admissible dépasse 4,25 tonnes (au plus tard jusqu'au 31/12/2025).
- 69 1) Certificat d'immatriculation, volet I, avec indication d'un type de carburant sans émission dans le champ P.3 (par ex. électrique ou pile à combustible/hydrogène)
ou
- 2) Indication de 0 gCO₂ /tkm (émissions de CO₂ spécifiques)
- Émissions dans le champ 49.5 du COC (Certificate of Conformity = Certificat de conformité CE) ou dans le champ 2.3 ou 2.6.1 du CIF (Customer Information File = Fichier d'information du client) ou dans le champ V.7 du Certificat d'immatriculation (pour les véhicules immatriculés à l'étranger).
- 70 8a. véhicule d'exposition
- 71 Certificat d'immatriculation partie I ; photos des équipements fixes le cas échéant déclaration concernant la non-utilisation d'une remorque de transport ordinaire supplémentaire
- 72 8b. véhicule de vente
- 73 Certificat d'immatriculation partie I ; photos des équipements fixes, déclaration concernant la non-utilisation d'une remorque de transport ordinaire supplémentaire, le cas échéant déclaration concernant l'auto-promotion de ses propres produits agricoles issus de la production primaire (pas de produits transformés, pas de produits commerciaux)
- 74 8c. véhicule-atelier
- 75 Certificat d'immatriculation partie I ; photos des équipements fixes, le cas échéant déclaration relative à la non-utilisation d'une remorque de transport ordinaire supplémentaire, preuve du rapport surface de chargement/espace atelier, pas de transport de matériel et de machines en dehors des équipements fixes et permanents (outillage)
- 76 8d. Camping-car (véhicule de transport de chevaux avec grand espace de vie, voir point 10)
- 77 Indication requise dans le certificat d'immatriculation. En cas d'usage comportant une deuxième affectation (p. ex. grande surface de chargement), l'espace de vie (sans la cabine du conducteur ni les extensions latérales) doit représenter au moins 50 % de la surface utile. Indication du rapport surface de chargement/espace de vie à l'aide de schémas de carrosserie. Déclaration relative à l'utilisation exclusivement privée/de loisir.
- 78 **L'aspect extérieur du véhicule motorisé reflète parfaitement l'usage indiqué.
- 79 8e. véhicule radio et car-régie
- 80 Certificat d'immatriculation partie I ; photos de l'équipement intérieur
- 81 8f. véhicule d'examens médicaux
- 82 Certificat d'immatriculation partie I ; photos de l'équipement intérieur
- 83 8g. Machine automotrice ou tracteur exploité exclusivement sous la forme d'un véhicule articulé avec engin remorqué.
- 84 P. ex. grue mobile, balayeuse, pompe à béton ou tracteur avec engin remorqué. Joignez aussi une photocopie du certificat d'immatriculation, volet I, de l'engin remorqué. Il ne doit pas y avoir de transport de matériaux de quelque sorte que ce soit, à l'exception des accessoires de la machine automotrice (p. ex. ballast pour grue, tuyaux, eau douce, etc.).
- 85 8h. Engin de nettoyage des égouts ou cureuse
- 86 Indication dans le certificat d'immatriculation comme machine automotrice ou véhicule spécial. Il ne doit pas y avoir de transport de matériaux de quelque sorte que ce soit, tels que des déchets boueux ou des résidus de nettoyage, à l'exception des accessoires du véhicule de nettoyage d'égouts ou de réservoirs (p. ex. tuyaux, eau douce, etc.).
- 87 8i. Véhicule d'étalonnage
- 88 Véhicule spécial (éventuellement avec dérogation selon le code allemand d'homologation des véhicules routiers (StVZO)). Le véhicule doit servir principalement à la réalisation ou à l'évaluation de mesures et pas seulement au transport des poids étalon.
- 89 8j. Tracteur agricole ou forestier
- 90 Indication sous la lettre J (catégorie de véhicule) avec « 87 » ou « 89 » et sous le chiffre 4 (type de châssis) avec « 1000 ». Joignez des photos à titre de justificatifs. Anciens certificats d'immatriculation : indication avec le code 8710.
- 91 8k. Tracteur porte-outils agricole ou forestier
- 92 Indication sous la lettre J (catégorie de véhicule) avec « 87 » ou « 89 » et sous le chiffre 4 (type de châssis) avec « 2000 ». Joignez des photos à titre de justificatifs. Anciens certificats d'immatriculation : indication avec le code 8720.



- 93** 8l. Véhicule historique
- 94** Certificat d'immatriculation partie I (entrée avec un indicateur spécial « H » ou avec un indicateur rouge accompagné du préfixe « 07 ») ; déclaration relative à l'utilisation exclusivement privée/de loisir
- 95** 8m. Véhicule-école
- 96** Certificat d'immatriculation partie I ; Preuve du dispositif de double commande (ABE et photos ne suffisent pas)
- 97** 8n. Autre véhicule
- 98** Certificat d'immatriculation partie I ; Veuillez décrire séparément dans le champ 30 sur la page 2 et joindre des photos
- 99** * Champ obligatoire
- 100** 9. Véhicule d'essai
- 101** Indication dans le certificat d'immatriculation conformément au §19 al. 6 du code allemand d'homologation des véhicules routiers (StVZO) ou justificatif de dérogation selon le §70 al. 1 du StVZO.
- 102** 10. Véhicule de transport des chevaux avec espace de vie spacieux
- 103** Certificat d'immatriculation partie I ; photos de l'équipement intérieur et de la vue périphérique (aucune publicité sur le véhicule) ; déclaration relative à l'utilisation à des fins exclusivement privées/de loisir ; indication du rapport surface de chargement/espace de vie à l'aide de schémas de carrosserie. L'espace de vie (sans la cabine du conducteur ni les extensions latérales) doit représenter au moins 50 % de la surface utile. Le véhicule ne peut pas être exploité en combinaison avec une remorque de transport
- 109** Je déclare accepter. (au cours de l'inscription en ligne)

